



Cahors, le 22 novembre 2011

L'Inspecteur d'académie, Directeur des services
départementaux de l'Education Nationale du Lot

à

Mesdames et Messieurs les personnels
enseignants du 1er degré

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale.

DIVISION DES
PERSONNELS

Dossier suivi par
Marjorie Vénuse

téléphone
05 67 76 55 05

standard
05 67 76 55 46

télécopie
05 67 76 54 73

courriel
gest_col46@ac-toulouse.fr

Cité
administrative
Quai Cavaignac
BP 286

46005 Cahors Cedex 9

Objet : Congé de formation professionnelle - Année scolaire 2012-2013.

Réf : - Décret n° 85-607 du 14.06.85 modifié
- Note de service n° 89-103 du 28.04.89 (BO n° 20 du 18.05.89)

Les personnels qui souhaitent bénéficier d'un congé de formation professionnelle au titre de l'année scolaire 2012-2013 voudront bien compléter la fiche de candidature jointe qui devra être transmise à mes services revêtue de l'avis de madame ou monsieur l'Inspecteur de circonscription **pour le vendredi 3 février 2012.**

J'attire votre attention sur les textes cités en référence et notamment sur la note de service jointe qui prévoit les conditions d'attribution du congé de formation professionnelle.

Jean-Claude FESSEMEYER

P.J. : fiche de candidature (2 pages) et note de service citée en objet.

NB : La présente note devra être communiquée à tous les personnels de l'école présents, en congé ou qui effectuent un remplacement.